

Compte rendu
du 3ème conseil d'école
le mardi 17 juin, 18 heures 30
à VEAUCHETTE

Absents excusés :

Mme GUILLERM, IEN ;
Mme. DUCREUX, parent d'élève.

Présents :

-Pour les parents : Mme. CALLENS ; M. DARNAY ; M. JAILLET ; M. ROME ; Mme. SERRE.
-Pour la mairie : Mme. BACHELARD ; M. MURE.
-DDEN : M. JUST
-Pour les enseignantes : Mme. BOURRIN ; Mme LINOSSIER ; Mme CHANUT ; Mme. RIZZUTO ; Mme.
BARTHELEMY ; Mme. BARRELLON

1) Année 2024/2025 - Action menée ou à venir depuis le dernier Conseil d'école.

- Les deux **classes de maternelle** se sont rendues à **l'étang David** dans le cadre du projet annuel de travail sur les animaux marins.

Visite du musée de la pêche, picnic, initiation à la pêche et promenade étaient au programme.

L'ensemble de la sortie a été financé par le sou des écoles.

- L'ensemble du **cycle deux** s'est rendu en **classe découverte** du 10 au 13 juin à Bully dans la Loire.

Les institutrices présentes font un excellent retour des intervenants pour leur compétence.

Une **soirée de restitution** est organisée le **jeudi 3 juillet à 18 heures 30** à la salle des fêtes de Veauchette pour présenter le séjour aux parents et partenaires.

- La **kermesse** organisée par le sou des écoles aura lieu le **20 juin** à partir de **16 heures 30** dans la cour de l'école.

Les parents d'élèves sont invités **dès 15 heures 30** pour venir assister au **spectacle de chant des enfants** de l'école.

Un mail d'un parent d'élève a été reçu, décrivant la frustration de certains parents de ne pas pouvoir assister au chant et déplore un horaire trop tôt ne permettant pas à certains de se libérer de contraintes professionnelles. Ce choix de présenter le chant pendant le temps scolaire a été fait de la part des institutrices **pour mettre en avant la participation de tous les élèves** et ne pas créer de frustration du côté des enfants de répéter un spectacle qu'ils ne pourraient présenter s'ils ne sont pas présents en dehors des heures scolaires.

- Une **course solidaire** est prévue le **vendredi 27 juin** au matin au stade de Veauchette.

Cette année, les élèves ont choisi de courir en faveur de l'association **Petits princes** qui propose de réaliser les rêves d'enfants malades.

La course se fera sous forme de relais pour les maternelles et de cross pour les classes de primaire.

Une urne sera déposée à l'entrée de l'école en amont et lors de la course pour la collecte de dons.

2) Accueil de stagiaires à l'école.

- L'école accueille 15 jours en juin **trois stagiaires de 2nd générale** qui ont pour projet de devenir professeur des écoles.

La convention de stage est signée par l'école elle-même.

- D'autres **stagiaires de lycée professionnel** ont été accueillis sur l'année, soit sur ou une ou deux périodes dans le cadre de la découverte du métier d'ATSEM.

Les conventions, cette fois, sont signées par la mairie.

3) Projet d'école pour l'année scolaire 2025/2026.

- Il n'y a à ce jour pas de retour de l'IEN concernant le projet d'école. Une réunion des directeurs se tiendra le 1er juillet afin de le présenter.

- Préparation du prochain conseil d'école :

Le mode de **scrutin par correspondance** pour l'élection des représentants des parents d'élèves à été adopté à l'unanimité.

Mme. CALLENS, M. DARNAY, M. JAILLET, M. ROME et Mme. SERRE se proposent pour l'**organisation du bureau d'élections** pour l'année 2025/2026.

- **Effectifs prévisionnels** : 17 PS, 23 MS, 11 GS, 22 CP, 21 CE1, 17 CE2, 8 CM1, 30 CM2.
Soit un total de **149 élèves**.

Un **bulletin d'inscription** sera diffusé par la mairie dans le prochain **bulletin municipal** publié au mois de juillet.

- Le 3 juillet, la venue de l'inspectrice de l'académie sera l'occasion de discuter des effectifs et de la surveillance mise en place par l'académie concernant la **possible fermeture d'une classe**.

Afin de conserver les six classes actuelles la directrice souhaite mettre en avant que, bien que 30 élèves de CM2 devraient quitter l'école pour le collège en fin d'année scolaire 2025/2026, seulement 8 devraient les suivre l'année suivante alors que l'on pourrait espérer, selon les naissances recensées, 11 élèves de petite section en 2026/2027.

- **Information de rentrée** :

- Les **listes de fournitures** seront distribuées aux élèves **avant les vacances** et seront également publiées sur le blog de l'école.
- Les **listes des classes** seront quant à elles affichées **à la rentrée**.

- Les **évaluations nationales** de tous niveaux élémentaires sont reconduites pour l'année 2025/2026.

- Concernant les projets déjà planifiés :

- les élèves de **maternelles** assisteront à un **spectacle** et les élèves de **primaires accueilleront un auteur/illustrateur** dans le cadre de **l'automnale du livre**.
- Un **spectacle des 3 Chardons** a été commandé pour les élèves de la **maternelle au CE1**.
- Les élèves de **CP, CE2 et CM2** auront cours de **natation** en janvier 2026, sous réserve de l'achèvement des travaux de la piscine de ST Just St Rambert.

4) Questions des parents à l'école.

- Il a été remonté des retards lors de la sortie de classe le vendredi : Les cours se terminant à 16h30, le temps de rassembler les élèves et de les conduire au portail peut prendre quelques minutes sans pour autant que des retards notables ne soient à noter.

- Sur le manque de cohérence entre le digipad et l'agenda des élèves pour les devoirs, il est remonté qu'un problème de publication existe sur le logiciel, sans que les institutrices n'en soient responsables.

- Sur la **quantité** de devoirs importante remontée, il est rappelé qu'il s'agit, pour les **CE1** essentiellement de **lectures d'entraînement, de leçons à revoir et d'un livre à lire pendant les vacances**. Pour les **CP**, les devoirs **suivent une progression** liée aux apprentissages en cours mais il n'est **pas demandé de devoirs du jour pour le lendemain**.

- Concernant un **rdv mi-parcours pour les maternelles**, il ne semble pas nécessaire du point de vue des institutrices en dehors des difficultés que rencontrerait l'élève. Elles restent toutefois ouvertes en cas de **volonté des parents**.

- Certains parents auraient souhaité plus d'anticipation concernant les **sorties scolaires** afin de pouvoir s'organiser pour les accompagner. Les institutrices demandent en général **15 jours en amont**, sauf réponse d'un prestataire qui tarderait à confirmer, ce qui s'est produit cette année.

- Sur la variété des **activités sportives**, les institutrices rappellent qu'elles font au mieux avec les **équipements dont elles disposent** (matériel, pas de lieu dédié au sport...).

- Sur le **temps de récréation** jugé parfois trop court de la part de certains parents, les institutrices s'appuient sur les textes exigeant deux fois **15 minutes** de récréation en élémentaire, deux fois **30 minutes** en maternelle.

- Concernant la **réglementation des objets personnels autorisés à l'école**, il est rappelé que les objets électroniques, connectés et objets tranchants ou autres objets dangereux sont déjà interdits à l'école. **Il n'est pas choisi d'interdire aux élèves de pouvoir amener des jeux** mais les institutrices considèrent qu'ils en sont **responsables**. Notons que cela permet une interaction entre enfants et qu'il appartient aussi aux parents d'apprendre la valeur et l'attention portée à leurs propres affaires. Les objets personnels amenés à l'école ne semblent pas poser de problème majeur. Seuls les échanges (de cartes à collectionner notamment) entre grands et petits sont interdits, ces derniers pouvant facilement être lésés dans ce cas.

5) Questions à la mairie.

- **L'alarme en situation d'intrusion** devrait être installée **avant les vacances d'octobre**. L'exercice lié à cette problématique devant être réalisé pendant cette période également, il est souhaité que ces travaux puissent coïncider.

- Les institutrices remercient la mairie pour la **réparation du verrou du portillon**, action demandée précédemment.

- Le **problème de chaleur dans les classes** est un sujet récurrent à chaque conseil depuis plusieurs années. A ce sujet, la mairie devait rencontrer le SIEL le 13 mars 2025 pour une étude portant sur la rénovation énergétique des bâtiments attribués à l'école. L'ensemble du conseil attendait beaucoup de cette réunion, espérant une avancée sur ce sujet qu'il estime majeur.

Malheureusement, le conseiller en charge de la commune auprès du SIEL démissionne de son poste et, selon les représentants de la mairie, il faudra attendre **à minima le premier semestre 2026 pour que l'étude soit réalisée**.

L'étude n'étant que la première phase, il est rappelé que le temps de réaliser le projet, réaliser les appels d'offres, trouver les financements, réaliser les travaux, etc... **des mois, voire des années peuvent s'écouler**.

Les représentants des parents d'élèves et les institutrices insistent sur le fait que le sujet ne soit pas qu'une question de confort mais également de **l'incapacité que peuvent avoir les enfants à étudier correctement** dans ces conditions et surtout de **la santé qui peut être atteinte**.

Des solutions provisoires sont à nouveau demandées, rappelant qu'elles seraient tout de même utiles durablement, allant même dans le sens des économies d'énergies visées par le projet de la mairie.

Les représentants de la commission en charge de l'école à la mairie proposent de remonter ces demandes en conseil municipal, appuyant plus fortement les circonstances actuelles.

- Il n'y a eu que très peu d'avancées sur l'installation de **détecteurs de qualité de l'air**. Bien que des chiffres aient été donnés sur l'analyse des relevés fait grâce au détecteur précédemment installé, les institutrices expliquent qu'ils peuvent être non représentatifs de l'ensemble des classes. En effet, le détecteur présent est installé dans une classe ouverte sur la bibliothèque et le couloir, ce qui représente un

volume important par rapport au nombre d'élèves, ce qui n'est pas le cas dans les autres classes. Les calculs réalisés grâce aux relevés faits sur ce détecteur présentent déjà **une qualité de l'air jugée moyenne**.

Un effort sur le sujet est à nouveau demandé à la mairie.

- Il a précédemment été demandé des travaux de **renforcement de la clôture** de l'école suite à plusieurs accidents ayant démontré sa fragilité mettant à mal la **sécurité des élèves et du personnel**. Dans le contexte actuel, il est aussi rappelé que la hauteur du grillage paraît insuffisante pour protéger les enfants d'un éventuel enlèvement.

Bien que la mairie a travaillé sur le sujet, elle ne propose **pas de travaux dans ce sens**, jugeant que les options possibles rendraient l'entretien alentour (espaces verts) difficile.

Le sujet paraissant majeur, le conseil d'école demande à nouveau que la question soit remontée en mairie.

- La porte du **garage à vélo** dont une réparation effectuée n'a pas tenu sera **changée durant les vacances d'été**.

- Il est demandé l'installation de **portes manteaux** pour adultes et de **crochets pour le matériel** (cerceaux...) ce qui pour la mairie peut être fait durant les vacances d'été également.

Demandes des parents à la mairie :

- Le nombre de sanitaires pour les filles est parfois jugé insuffisant. Cependant, les locaux ne permettent pas d'en installer de nouveaux.

- **L'intimité aux sanitaires** pour les maternelles pose parfois problème (absence de portes). Des travaux dans ce sens ne sont **pas envisageables**, compliquant fortement l'accompagnement des enfants aux toilettes. Cependant, il est proposé aux parents d'enfants qui rencontreraient des difficultés à ce niveau de **communiquer avec le personnel**. En effet, les ATSEMs sont tout à fait à l'écoute et savent **s'adapter** pour que chaque enfant puisse bénéficier des sanitaires dans de bonnes conditions.

- Des enfants rencontrent un problème **d'irritation au niveau des mains en hiver**. Le savon proposé semble être de bonne qualité et la cause semble être le **manque d'application** que peuvent avoir les enfants **au séchage** de leurs mains malgré un matériel adapté. Bien qu'une surveillance puisse être appliquée sur ce point, les parents peuvent aussi **insister sur ce point auprès de leurs enfants à la maison**.

- Des problèmes **d'irrégularité de service à la cantine** ont été remontés par quelques parents d'élèves ce qui, selon la mairie, est **improbable**. Il y a souvent plus de portions que nécessaire et les élèves **peuvent se resservir**. Les portions sont toutefois **adaptées aux goûts de l'enfant** (il est préconisé de ne pas forcer un enfant à manger un plat qu'il n'aimerait pas).

Des **repas sont commandés** en plus pour compenser les **réservations tardives** afin de ne pas léser les élèves dont le repas a été réservé dans les temps.

- Il est rappelé que **la majoration pour repas réservé hors délais est volontaire** afin d'inciter les parents à prévoir en avance. Bien que certains parents ne le puissent pas pour cause d'agenda non planifié à l'avance, cette mesure est nécessaire pour **éviter tout abus** et permettre une bonne organisation. La mairie a également des **contraintes** pour les commandes.

Il est tout de même rappelé que le **tarif** appliqué à Veauchette est **avantageux** par rapport à bien d'autres cantines et que le repas est **subventionné par la mairie** qui demande aux parents de régler une somme inférieure au prix réel.

- Quelques parents demandent à nouveau un aménagement des **horaires de garderie**. Sauf raison exceptionnelle (lorsque les travaux du pont entre Veauche et Veauchette seront engagés par exemple) **la mairie ne souhaite pas** aller dans ce sens. La garderie est un service qu'offre la mairie mais qui

a un coût tout de même. Les **employés municipaux** en charge de la garderie sont déjà sollicités à leur **nombre d'heures maximum**. Bien qu'il soit proposé de rendre une partie de la garderie payante (hors horaires actuels) cela ne suffirait aucunement à couvrir les frais d'un nouvel employé municipal.

Il est également rappelé qu'une **journée d'école** est déjà **longue** pour un enfant et qu'il appartient aussi aux parents de réfléchir à **d'autres modes de garde** (famille, amis, assistante maternelle...) pour leurs enfants en prenant en compte ce fait pour ne pas lui **imposer une amplitude trop grande**.